

Pôle Emploi & Dentalemploi.com, au service des chirurgiens-dentistes

Nombre de chirurgiens-dentistes et orthodontistes font régulièrement appel aux services gratuits et très profitables de Pôle Emploi, issu de la fusion ANPE – ASSEDIC. Lorsque les consignes élémentaires de recrutement d'une assistante dentaire qualifiée sont respectées¹, il suffit d'enregistrer un compte employeur sur le site www.dentalemploi.com (accès gratuit à la CVthèque de personnel dentaire qualifié) et également auprès des services publics de Pôle Emploi² où l'un des conseillers emploi se chargera de la présélection des candidats à partir des critères de sélection édictés, s'ils respectent bien sûr les règles élémentaires de droit social et celles de la convention collective nationale des cabinets dentaires.



Rodolphe COCHET

- Consultant en Management Odontologique
- Chargé de cours magistral à l'UFR d'Odontologie de Paris VII
- Chargé de cours magistral aux Facultés de Médecine dentaire de Casablanca et Rabat

Recruter son assistante dentaire qualifiée sans déboursier 1 euro, c'est facile...

Nous avons déjà suffisamment communiqué sur l'inutilité du recours à un quelconque prestataire de services en recrutement lorsqu'il s'agit d'offrir un poste d'assistante dentaire qualifiée, à la différence de la création d'un poste d'assistante dentaire débutante ou stagiaire, ou bien d'une assistante de direction qui ne répondra que très rarement à une offre d'emploi émanant directement d'un cabinet médical ou dentaire³. L'intervention directe d'un éventuel prestataire de services en management n'a d'intérêt qu'en aval de la procédure d'embauche, non pas pour sélectionner, mais tout au contraire pour intégrer, motiver et fidéliser le personnel déjà qualifié, ce qui peut effectivement représenter pour le praticien une procédure particulièrement chronophage. Quoi qu'on en dise, les chirurgiens-dentistes n'ont en général aucune insuffisance professionnelle récurrente en évaluation, sélection et recrutement de personnel dentaire qualifié : leurs carences concernent essentiellement leur capacité à identifier les risques et les opportunités de développement de leur cabinet et à adapter leur mode de direction au profil de leur équipe, qui constituent les fondamentaux du Management Odontologique®.

Interview avec Bruno Lastella du Pôle Emploi Paris Hôtel de Ville

Les chirurgiens-dentistes employeurs se plaignaient de ne pas trouver d'assistantes dentaires lorsqu'ils devaient passer par la publication d'une offre d'emploi papier, uniquement affichée dans les Pôles Emploi.

Nos offres ne sont plus affichées sous forme papier. Toutes les offres gérées par Pôle Emploi sont diffusées sur notre site internet www.pole-emploi.fr et susceptibles d'être consultées par toutes les personnes en recherche active ou passive d'emploi, y compris les salariés qui souhaitent avoir une mobilité professionnelle. De ce fait un large choix de candidats est proposé aux chirurgiens-dentistes recruteurs.

Nombre de praticiens-employeurs ont encore l'image des chômeurs de longue durée, qui en fin d'indemnisation, se rabattaient sans grande motivation, sur les offres de Pôle Emploi.

L'image du demandeur d'emploi qui consulte les offres recueillies par Pôle Emploi après une longue période d'inactivité est très réductrice. Dès le jour de son inscription, le demandeur d'emploi se voit proposer des offres correspondant à son profil. Tous les profils de demandeurs d'emploi s'inscrivent à Pôle Emploi, qu'il s'agisse de personnes à forte employabilité ou les plus éloignées de l'emploi. Les entreprises qui recrutent des personnes fortement éloignées de l'emploi peuvent d'ailleurs en outre bénéficier d'aides financières à l'embauche. Cela permet au candidat recruté de développer ou d'adapter ses compétences au poste proposé. Pôle Emploi est le premier diffuseur d'offres d'emploi en France. Dans le contexte de la crise économique, notre site Internet connaît actuellement des pics de fréquentation de 1,6 million de connexions par jour. Ce site est visité par toutes les personnes à la recherche d'un emploi, y compris par les candidats déjà en poste.

Beaucoup trop de praticiens réclament à leurs assistantes dentaires d'assumer des tâches administratives dignes d'une assistante de direction et de gestion, ou de faire preuve d'une polyvalence sans faille impossible à réaliser concrètement sans porter préjudice à la qualité des services cliniques qu'ils doivent à leurs patients. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, beaucoup d'assistant(e)s dentaires doivent réaliser un trop grand nombre de tâches administratives, ce qui réduit le temps consacré au cœur de métier et grève la qualité des services cliniques. L'apprentissage de cette polyvalence se fait d'ailleurs également dans l'urgence, facteur de stress important, dou-



blé d'un sentiment de non-reconnaissance de sa juste valeur. Tous ces éléments cumulés conduisent d'ailleurs le salarié à quitter son employeur.

En quoi pouvez-vous aider un chirurgien-dentiste à trouver GRATUITEMENT une assistante dentaire qualifiée ? Pouvez-vous l'aider à écrire et diffuser une offre d'emploi attractive qui drainera un maximum de demandes ?

Notre travail consiste à faire ressortir le besoin de l'employeur. Plus le descriptif d'une offre est précis⁴, plus l'offre d'emploi est attractive et draine des candidatures « positives ». Une offre précise nous permet de faire une recherche de candidat(e)s ciblée qui correspond au profil demandé. Notre métier est de conseiller l'employeur pour ajuster sa demande, ses exigences en fonction de la réalité du marché. Par exemple : vouloir recruter un(e) assistant(e) dentaire avec 5 années d'expérience, payée au SMIC n'est pas réaliste. Pour évaluer le montant d'un salaire, les activités et le degré de responsabilité du poste à pourvoir sont déterminants, sans oublier la qualification demandée. C'est aussi le fruit d'une négociation lors de l'entretien d'embauche. La Convention Collective Nationale des Cabinets Dentaires apporte également des éléments de réponse. Pour un candidat à l'emploi au sein d'un cabinet dentaire, le salaire proposé peut occuper une place importante, viennent ensuite les conditions de travail et le « relationnel » dans le binôme que forment le praticien et son assistant(e). Plus les critères objectifs sont nombreux (compétences requises, diplôme(s), expérience professionnelle demandée, salaire en adéquation avec les compétences exigées...), plus l'offre est attractive, et plus le praticien aura de chances de trouver le candidat qui fera l'« affaire ».

Quelle est la formation d'un conseiller Emploi ? Certains chirurgiens-dentistes pensent que les conseillers Emploi n'ont pas la formation ni l'expérience suffisante, ni la connaissance de leur secteur d'activités bien spécifique (dentisterie), et se rabattent parfois sur des chargés de recrutement qui finalement utilisent de la même manière les services de Pôle Emploi ou pire, certains services de petites annonces gratuites, en leur refacturant la prestation !

Effectivement certains cabinets de recrutement font régulièrement appel à Pôle Emploi pour recevoir des profils ciblés. Il faut savoir que lorsqu'un praticien fait appel à un chargé de recrutement, le « sourcing » est très souvent réalisé par Pôle Emploi qui offre un service gratuit ! En effet, pour identifier des candidats potentiels, Pôle Emploi s'appuie sur la plus grande base de données nationale, laquelle suscite des convoitises. Cependant, les cabinets de recrutement et d'intérim, qui souhaitent diffuser une offre pour obtenir des CV, ont obligation de nous déclarer le SIRET de leur client ou les références professionnelles de l'employeur. Si nous avons déjà la proposition d'emploi du client final, nous ne traitons pas la demande de l'intermédiaire. Le prin-



www.dentalemploi.com, le premier site emploi des équipes dentaires.

cipe est qu'un poste à pourvoir donne lieu à la diffusion d'une seule offre d'emploi. Les conseillers à l'emploi de Pôle Emploi sont parfaitement formés pour assurer le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi dans tous les secteurs. Il s'agit avant tout d'une méthodologie, laquelle est enrichie de connaissances spécifiques sur les secteurs d'activité, leurs contraintes, leurs besoins, grâce notamment aux rencontres avec les dirigeants d'entreprise, à notre ou à leur initiative. Notre parcours commence par un apprentissage conséquent, alternant parties théoriques et stages pratiques. A ce niveau les bases du métier sont acquises, à savoir : accueil client et présentation des services, traitement des offres d'emploi, conduite d'entretiens, gestion d'un portefeuille de demandeurs d'emploi, relations entreprises pour le placement des demandeurs d'emploi. Un renforcement des compétences est apporté les 6-8 mois suivants, en situation de travail tutoré. Et enfin, le conseiller a la possibilité sinon le devoir de se former tout au long de sa carrière par des modules de formation professionnelle continue.

Les chirurgiens-dentistes demandent à avoir le choix, réclamant un nombre de candidatures important et finalement non pertinent.

Un grand nombre de candidats n'implique pas automatiquement un bon recrutement. Un employeur qui a bien défini ses besoins en termes de compétences recherchées doit pouvoir faire son choix entre 5 à 10 personnes. Le recrutement demande un investissement en temps qui se révèle toujours rentable à terme. De la même manière, le métier d'assistant (e) dentaire est un métier complexe, sa maîtrise s'obtient avec le temps et la pratique. ◆

1 Cf. Le manuel du chirurgien-dentiste manager, *Le Fil Dentaire*, Paris 2005, chapitre II, « Recruter malin », p. 52 à 104.

2 <http://www.pole-emploi.fr>

3 Cf. les articles de Rodolphe Cochet sur la création d'un poste de secrétaire/assistante de direction au sein d'un cabinet dentaire : www.rh-dentaire.com/articles.php.

4 Cf. Le manuel du chirurgien-dentiste manager, *Le Fil Dentaire*, Paris 2005, chapitre II, « Recruter malin », p. 52 à 104.

AUTEUR

Rodolphe Cochet

Conseil en Management Odontologique
- Développement et accompagnement managérial
- Conférences, formations et ateliers pratiques
7 rue Nicolas Houel - 75005 Paris
Tél. : 01 43 31 12 67 - Email : info@rh-dentaire.com
Internet : www.rh-dentaire.com et www.dentalemploi.com